



## Courrier postal anonyme

-----  
Par Orion

Bonjour,

J'ai reçu un courrier postal anonyme provenant d'un de mes salariés.

Après enquête graphologique. Puis je procéder à un relevé d'empreintes digitales.

Dans l'attente de votre retour.

Cdt.

-----  
Par CToad

Bonjour

non les empreintes digitales peuvent seulement être relevées par un OPJ.

Il n'y a pas de pénal à l'envoi d'un courrier sauf menaces, diffamation ou insultes. Si vous êtes dans ce cas, portez plainte, sinon vous n'avez pas plus de moyens d'agir.

Cordialement

CToad

-----  
Par Orion

CToad,

Tout d'abord, merci pour votre retour, le courrier en question est plus sarcastique. Il évoque un mécontentement d'une équipe sur leur chef, dont je me suis rapproché lors de sa réception.

Le dit courrier n'est pas menaçant, ni injurieux. Simplement, une latitude de leur chef. En relatant une partie des faits.

Bref, je continue de chercher qui est où sont les auteurs....

Auriez vous une idée d'investigation en interne???

Merci.

-----  
Par CToad

Bonjour,

Vous êtes qui dans la boîte ? combien de personnes ?

A vous de voir, mais si vous êtes légitime à cela, je vois deux options :

- considérer et annoncer haut et fort qu'un courrier anonyme a été reçu et mis à la poubelle, car cette façon de faire ne peut être traitée que par le mépris et ouvrir la discussion en disant que si quelqu'un a des plaintes à formuler, votre porte est ouverte.

- lancer une enquête officielle sur les faits reprochés au chef d'équipe et je suppose que via les témoignages que vous recevrez vous pourrez confirmer vos soupçons, voire amener la personne à se nommer.

Mais dans ce dernier cas vous allez recevoir 8 lettres de plaintes anonymes tous les lundis matins.

Pour ma part, il y a des voies de recours officielles dans toutes les entreprises pour se plaindre, je mettrai donc ce

courrier à la poubelle.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Un courrier anonyme devrait aller directement à la poubelle.

Non seulement il démontre un manque de courage de l'auteur mais aussi aucune preuve de ce qu'il dénonce.

Si menaces ou diffamation c'est plus sérieux et mérite une plainte. Sinon laissez courir.

-----  
Par Orion

Bonjour,

Je vous rejoins complètement. C'est ce que je vais faire.

Merci.